

LA COHÉRENCE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE

1. INTRODUCTION

Près de 42 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la brutalisation systématique de l'être humain dans les différentes sphères de la vie — civile, politique, sociale et économique — demeure monnaie courante dans de nombreux pays du monde. Certains pays et certaines régions ont réalisé d'importants progrès en application d'instruments et de processus découlant de la Déclaration et portant souvent la marque d'une contribution canadienne importante. Toutefois, ces efforts n'ont pas toujours donné lieu à une amélioration des réalités fondamentales.

S'il est vrai que la souffrance immédiate est le résultat le plus inadmissible des violations des droits de la personne, elle est loin d'en constituer le seul effet néfaste. Les droits de la personne représentent une condition essentielle du développement économique et social, de la démocratie et de la participation à la vie politique ainsi que de la paix internationale. Si les droits de la personne ne sont pas respectés, la vie n'est pas seulement difficile, elle n'est pas entièrement humaine.

Partout dans le monde, les défenseurs des droits de la personne sont donc obligés de poser des questions devant la persistance des violations systématiques de ces droits. Pourquoi n'a-t-on pas accompli davantage de progrès? Est-ce que nous en faisons assez? Allons-nous dans la bonne direction? Les instruments touchant les droits de la personne ont-ils suffisamment de poids dans le contexte plus large des institutions et des relations internationales? À notre avis, il faut de toute urgence se pencher sur ces questions et passer à l'action.

Les Canadiens, qui ont des racines culturelles et des liens de parenté aux quatre coins du globe, ont un rôle spécial à jouer pour faire en sorte que les dossiers des droits de la personne reçoivent la priorité qu'ils méritent. D'ailleurs, le sentiment de l'urgence et de la complexité de ces problèmes est la principale raison à l'origine de la création du présent Sous-comité, lequel à notre avis peut contribuer efficacement à leur résolution.

Depuis sa création en décembre dernier, le Sous-comité a cherché des réponses, dans le cadre d'une série d'audiences et de séances d'information, aux questions fondamentales concernant l'incidence des droits de la personne sur la politique étrangère du Canada. Le présent rapport fait état des résultats obtenus jusqu'ici et signale trois préoccupations majeures recensées au cours de notre travail. Celles-ci formeront la base des examens plus détaillés que nous entreprendrons à l'automne.